



Groupe local « Faucigny Mont-Blanc »

Sallanches, le 03/03 2013

Monsieur le Préfet de Haute-Savoie

Objet : mesures d'urgence pour alerte pollution

Un nouveau pic de pollution d'un niveau extrême est en cours depuis plusieurs jours dans notre vallée, et cela nous amène à vous interpeler sur différents points d'application du PPA qui incontestablement sont défaillants.

Le premier point est l'information de la population : nous constatons en effet que la population n'est généralement pas informée des alertes à la pollution, contrairement aux dispositions prévues dans l'arrêté inter préfectoral n° 2011-004. *

Nous ne doutons pas que vous transmettiez l'alerte à un certain nombre de destinataires, mais force est de constater que l'alerte reste au niveau de ces organismes et ne parvient pas jusqu'à la population, ce qui est pourtant l'objectif principal.

Les communes en effet n'utilisent pas tous leurs moyens, comme leur panneau d'affichage électrique pour informer d'une alerte à la pollution et rappeler certaines préconisations. Cela serait pourtant le moyen le plus efficace et rapide d'informer la population dans toutes les communes qui disposent de cet affichage. Cependant si elles n'y sont pas contraintes de votre part, la plupart n'en prendront certainement pas l'initiative, à cause du déficit d'image que cela entraînerait au niveau de l'attrait touristique de leur secteur. Nul autre que vous, Monsieur le Préfet, ne peut donc demander cette démarche aux communes.

En ce qui concerne les médias, en dehors d'un pic de pollution généralisé et intense comme nous venons de le connaître, les médias se contentent d'un article ponctuel, une fois pendant toute la période de l'alerte, et il n'y a pas d'information au jour le jour sur l'évolution de l'alerte et sa durée. La population est rarement informée dès le début de l'alerte, et la majorité de la population n'a pas connaissance de l'alerte, ce qui est contraire aux préconisations. Pourquoi n'y aurait-il pas dans les médias locaux (presse, télévision, radios), au moins sur la période hivernale, une actualité quotidienne sur la qualité de l'air ? Cela permettrait à chacun d'avoir l'information recherchée, au même titre que la météo.

** Sur ce point, l'alerte en cours constitue une exception puisqu'elle a été couverte par des médias nationaux en raison de son ampleur.*

Enfin, les chefs d'établissement scolaires reçoivent les alertes mais n'en font rien de particulier. En dehors de consignes précises et plus claires qu'ils recevraient, aucune disposition n'est prise pour les élèves ayant des pathologies nécessitant des précautions (asthme etc), aucune réflexion n'est faite avec les professeurs de sport pour adapter les pratiques sportives les jours d'alerte à la pollution. Intervenant pour certains d'entre nous en milieu scolaire, c'est en pleine connaissance de la situation que nous vous informons de cela. Les consignes en cas d'alerte à la pollution ne sont pas appliquées par l' Education Nationale.

Sur le site de la préfecture, nous sommes également surpris que la page "alerte" de la rubrique "actualités" ne parle d'aucune alerte à la pollution. La rubrique « sécurité sanitaire et protection de la population » du site de la préfecture comprend les canicules et les alertes au grand froid, mais ne comprend pas non plus la problématique de l'air, celle-ci étant seulement classée dans la rubrique « environnement ».

Le deuxième point que nous souhaitons aborder est celui des mesures mises en place pour réduire la pollution lors des pics.

En effet, le PPA prévoyait deux types de mesures, les mesures pérennes, et les mesures temporaires lors des pics de pollution.

L'arrêté inter préfectoral du 05 janvier 2011 affirme également : « Lorsque les seuils d'alerte à la pollution sont atteints ou risquent de l'être, le préfet de zone et les préfets de départements doivent mettre en œuvre les mesures d'urgence appropriées à la situation. »

Nous venons de connaître un épisode de pollution massif, tant par son étendue géographique, que par son intensité et sa durée, avec une alerte à la pollution de niveau trois le 02 Mars, et à notre connaissance, aucune mesure d'urgence n'a été prise ! Il n'est pas acceptable que la seule réaction des pouvoirs publics soit d'attendre que la météo change.

L'arrêté inter préfectoral détaille les mesures qui doivent être prises en fonction du niveau d'alerte, et nous en réclamons l'application effective : il s'agit notamment de la gratuité de l'accès aux réseaux de transport en commun, allant de pair avec une information et des mesures visant à réduire l'utilisation individuelle des véhicules;

Pourquoi ce qui est prévu n'est-il pas appliqué ? A ce jour, la population ne reçoit aucune incitation particulière à prendre les transports en commun plutôt que leur véhicule particulier, et les tarifs pratiqués sont dissuasifs.

Enfin, nous déplorons que le trafic poids lourd ne soit pas impliqué dans les faits pour réduire la pollution.

Le PPA prévoit en effet un report modal du trafic PL transfrontalier vers l'autoroute alpine ferroviaire en vallée de Maurienne. Ou à défaut, des interdictions limitées peuvent être mises en œuvre afin de restreindre la circulation aux poids lourds les moins polluants (mesure T2 du PPA). Quel niveau de pollution faudrait-il donc atteindre pour que cette mesure soit mise en place ?

Par ailleurs, de nombreux véhicules (voitures et PL) roulent à une vitesse bien supérieure à celle autorisée, certains PL allant très souvent bien au-delà des 70, 80, ou 90 autorisés. Quand y aura-t-il le renforcement des contrôles prévus par la loi lors des alertes à la pollution ?

Monsieur le Préfet, nous attendons de vous que vous ayez le courage de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger la santé de la population. Si vous n'êtes pas responsable en tant que tel des différentes causes qui nous valent ces tristes records de pollution de notre vallée, vous êtes responsable des mesures qui sont prises pour limiter la pollution de l'air avec tous les outils dont vous disposez.

Espérant que nous serons entendus, recevez, Mr le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Josée Krempp et Docteur Jacques Venjean
Pour le Groupe EELV Faucigny Mont Blanc

